

**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
EXTRAORDINAIRE
DU DISTRICT DOUBS TERRITOIRE DE BELFORT
VENDREDI 18 OCTOBRE 2019 A VERCEL**

134 clubs sont présents ou représentés (soit 72 %) et totalisent un nombre de 1190 voix, soit 81 % du total des voix.

- Membres du Comité de Direction présents :

ROLET DANIEL - AUBRY JEAN-JACQUES – BONTEMPS DIDIER - BROGLIN MICHEL - CRETENET JEAN-PIERRE - DUBAIL CHRISTIAN- ESPITALIER LILIANE – FERRAND GERARD - GERALDES RAPHAEL - GIRARDET CHRISTOPHE - GUERRA BORGES MICHELLE - JOURNOT RENE - JULLIARD NELLY - MAILLARD DANIEL - MARCHETTI PASCAL - MUTTI YVES - PASCAL HUBERT - PERROT ANDRE – ROBELIN JEAN-MARIE - SAULCY JEAN-LOUIS - SCHNOEBELEN ANDRE - SURDOL PHILIPPE.

- Personnalités présentes :

M. GROSERRIN Albert, Maire de Vercel, Mme LOMBARD Colette, Maire-adjointe commune de Valdahon , M. FONTENIAUD Daniel, Président Ligue Bourgogne Franche-Comté, M. ROLET Daniel Président District Doubs Territoire de Belfort, M. SCHNOEBELEN André, Président délégué District Doubs Territoire de Belfort, M. LEVACHER Philippe, vice-Président du club de Valdahon Vercel.

- Clubs non représentés :

AMAGNEY MARCH. 8 - APPENANS MANCEN. 3 - AUDINCOURT FORGES 7 - AUDINCOURT PORTUGAIS 4 – BART 18 - BEAULIEU MANDEURE 4 - BELFORT ASFC 8 - BELFORT CHEMINOTS 2 - BELF.COMMERCANTS 1 - BELFORT FONTAINE GLS 90. 4 -BELFORT PORTUGAIS 1 - BELFORT LION FUTSAL 1 - BELFORT.P.T.T. 3 - BELFORT SPORTING FUTSAL 1 - BELFORT SUD 19 - BELF.AS DE TREFFLE FUTSAL 1 - BESANCON ACADEMIE FUTSAL 5 - BESANCON BALZAC FC 2 - BANQUE POPULAIRE FRANCHE COMTE BES. 1 - BESANC.MONTRAPON 2 – BESANCON PLANOISE CHATEAUFARINE 8 - BESANCON PLANOISE FC 1 - BESANCON PLANOISE SC. 1 - BETHONCOURT FC. 5 – BEURE 6 - CHAUX 90. 1 – CHEVREMONT 8 – DELLE 14 – DOUBS 13 - DOUBS SUD 12 - EVETTE SALBERT 3 - EXINCOURT TAILLEC. 10 - GRAND CHARMONT 7 - HAUT LISON 3 - L'ARLIER 6 - LA ROCHETTE 6 - LONGEVILLE S/DOUBS 5 - MESLIERES GLAY DANNEMARIE 2 - MONTBELIARD ASC 11 - MONTBELIARD OLYMPIQUE 1 - MONTBELIARD US 4 – MONTECHEROUX 2 – MONTENOIS 5 - OFFEMONTS SC. 1 – ONANS 1 - PONTARLIER CA 26 - RECHESY FOOT 3 - ROCHE LES BLAMONT 4 – SERMAMAGNY 4 - SUARCE LEPUIX VETERANS.1 - VALDOIE.10 – VAUCLUSOTTE 1 – VESCEMONT 2

- Clubs présents ou représentés :

ABBEVILLERS VAND 6 - AIGREMONT MONTOILLE 9 –ALLENJOIE 7 – AMANCEY BOLANDOZ CHANTRANS 9 - AMATHAY LONGEVILLE 3 –ARBOUANS 5 – ARCEY 12 - AUDINCOURT AS. 16 - AUTECHAUX ROIDE 5 - AUXON DESSOUS 10 - AVANNE AVENEY 12 – AVOUDREY 8 - BAUMES LES DAMES 16 – BAVANS 5 – BAVILLERS 16 – BEAUCOURT 5 - BELFORT ASM. 24 - BELFORT SR FUTSAL 1 - BELLEHERBE SANCEY 12 - BERCHE DAMPIERRE 2 – BESANCON CLEMENCEAU 15 – BESANCON ESPERANCE FOOT 2 – BESANCON FOOT 29 – BESANCON MAHORAISE 3 – BESANCON ORCHAMPS PALENTE 9 –BESANCON ORCHAMPS OP. 5 – BESANCON PRES DE VAUX 8 - BESANCON RACING 21 -BESANC.SPORTING FUTSAL 6 - BESANCON VELOTTE 8 - BESSONCOURT ROPPE LARIVIERE 11 – BOURGUIGNON RC 4 – BOUROGNE 4 - BRETONVILLERS CHARMOILLE 2 – CHAFFOIS 4 – CHARQUEMONT 9 - CHATEAU DE JOUX 10 –

CHATENOIS LES FORGES 12 - CHATILLON DECEVEY 7 - CHAUX DE GILLEY 7 - CLERVAL ANTEUIL 7 - COLOMBIER FONTAINE 6 - COURCELLES LES MONTBELIARD 11 - COURTEFONTAINE LES PLAINS 6 - DAMBELIN 3 - DAMPIERRE FOOT. 9 - DANJOUTIN ANDELNANS MEROUX 17 - DANNEMARIE 8 - DRUGEON SPORTS 8 - EMAGNY PIN 6 - ESSERT 10 - ETALANS VERNIERFONTAINE 9 - ETUPES 6 - FEULE SOLEMONT 2 - FONTAIN 4 - FRAMBOUHANS 7 - FRASNE 9 - FROIDFONTAINE 1 - GIRO LEPUIX 11 - GOUX LES DAMBELIN 3 - GRAND BESANCON FC. 18 - GRANDMONT 6 - GRANDVILLARS 18 - GUYANS VENNES 8 - HERIMONCOURT 11 - HOPITAL DU GROSBOIS 2 - L'ISLE SUR LE DOUBS 14 - LA BARECHE 6 - LAC REMORAY VAUX 13 - LAVERON US 6 - LE CHATELEU 7 - LE RUSSEY 10 - LES ECORCES 10 - LES FINIS 13 - LES FONGES 91. 9 - LES FONTENELLES 4 - LES SAPINS 9 - LEVIER 12 - LIEVREMONT ARCON 9 - LOUGRES 1 - MASSIF HAUT DOUBS 11 - MATHAY 8 - MEZIRE FESCHES 11 - MONT D'USIERS 9 - MONTBELIARD ASCAP.1 - MONTBELIARD PMA FUTSAL 2 - MONTBELIARD SC.4 - MONTFAUCON MORRE GENNES 16 - MONTREUX CHATEAU 6 - MONTS DE VILLERS 8 - MORTEAU MONTLEBON 19 - MOUTHE 8 - MYON-CHAY INTER. 4 - NAISEY 6 - NOEL CERNEUX 5 - NOMMAY VIEUX CHARMONT 11 - NORD TERRITOIRE 9 - OFFEMONT A.S. 11 - ORCHAMPS VAL VENNES 11 - ORNANS 15 - PASSAVANT 8 - PAYS MAICHOIS 13 - PIERREFONT.LAVIRON 8 - PLAIMBOIS DU MIROIR 4 - PONT DE ROIDE VERMONDANS 17 - PONTARLIER TRAVAIL TURCS 8 - POUILLEY LES VIGNES 10 - PREMIER PLATEAU 12 - PRESENTEVILLERS SAINTE MARIE 6 - QUATRE MONTS 10 - ROCHE NOVILLARS 12 - ROUGEGOUTTE 11 - ROUGEMONT CONCORDE 7 - SAINT HIPPOLYTE 7 - SAINTE SUZANNE 2 - SAINT-VIT 23 - SAONE MAMIROLLE 11 - SAUGETTE ENTRE ROCHE 14 - SELONCOURT 12 - FC SOCHAUX MONTBELIARD 16 - US SOCHAUX 15 - THISE CHALEZEULE 8 - TREVILLERS THIEBOUHANS 8 - VAL DE LOUE 11 - VALDAHON VERCEL 18 - VALENTIGNEY AS. 12 - VALENTIGNEY FEMININES 4 - VALENTIGNEY SOUS ROCHES 11 - VAUFREY 2 - VILLARS DAMPJOUX 6 - VILLARS SS ECOT SAINT MAUR COLOMB. 8 - VILLERS LE LAC 11 - VOUJEAUCOURT 13.

➤ **Ouverture de l'Assemblée Générale Extraordinaire par Daniel ROLET, Président du District.**

Bonsoir à toutes et à tous,

Je vous remercie pour votre présence à cette assemblée générale extraordinaire par laquelle nous débutons.

Pourquoi une assemblée générale extraordinaire ?

Simplement parce que nous allons faire une modification des statuts.

J'ouvre donc l'assemblée générale extraordinaire.

Vous avez reçu un double texte.

Le siège social actuel de notre district Doubs Territoire de Belfort, se situe 2 route de Bethoncourt à Montbéliard, au siège de l'ex ligue de Franche-Comté. Vous n'êtes pas sans savoir que ce siège est mis officiellement en vente. Nous devons anticiper cette transaction, il est donc temps pour nous de réviser nos statuts et de revenir plus simplement dans nos locaux.

Ce qui vous est proposé ce soir c'est de substituer le texte du siège social, article 5, siège social et siège administratif.

Actuel

Article 5 : Siège social

Le siège social du District est fixé au siège de la Ligue de Franche-Comté de Football : BP 82166 2, route de Bethoncourt 25202 MONTBELIARD Cedex

Il doit être situé sur le territoire du District et peut être transféré en tout autre lieu d'une même ville ou de la même intercommunalité par décision du Comité de Direction et dans une autre ville par décision de l'Assemblée Générale.

Proposition

Article 5 : Siège social et siège administratif

Le siège social du District est fixé à l'établissement d'Arbouans du district : 3, Route du Redon 25400 Arbouans

Il doit être situé sur le territoire du District et peut être transféré en tout autre lieu d'une même ville ou de la même intercommunalité par décision du Comité de Direction et dans une autre ville par décision de l'Assemblée Générale.

Le siège administratif du District est fixé à l'établissement de Besançon du district : 7, Rue Jouchoux 25000 Besançon

Il doit être situé sur le territoire du District et peut être transféré en tout autre lieu d'une même ville ou de la même intercommunalité par décision du Comité de Direction et dans une autre ville par décision de l'Assemblée Générale.

Cette proposition a été validée à l'unanimité des 27 présents au comité directeur du district du 26 mars 2019.

Avez-vous des remarques concernant ce changement sur nos statuts ?
Aucune remarque.

Je vous propose de passer au vote à main levée.
L'Assemblée en étant d'accord à l'unanimité, nous procédons au vote.

➤ RESULTATS DU VOTE : MODIFICATION DE L'ARTICLE 5, SIEGE SOCIAL ET SIEGE ADMINISTRATIF DU DISTRICT DOUBS TERRITOIRE DE BELFORT

VOTE CONTRE : 1 représentant 9 voix
ABSTENTION : 0 voix
VOTE POUR : 1181 voix

Je vous remercie pour ce vote qui approuve à une très large majorité cette modification de l'article 5 de nos statuts.

Intervention de Pascal ROUSSEZ, représentant du club de Bessoncourt Roppe Larivière :
Pourquoi ne pas avoir choisi l'inverse, c'est-à-dire l'administratif à Arbouans et le social à Besançon ?

Daniel ROLET, Président du District : *Je vais répondre à votre question bien qu'après le vote ce soit un peu dommage.
Le directeur administratif est à Besançon, c'est pourquoi le siège administratif est à Besançon.
Dans le règlement intérieur que vous avez voté il y a trois ans maintenant, le siège administratif était déjà à Besançon et il est inscrit dans le règlement intérieur. Nous avons voulu insérer les 2 sièges dans les statuts pour une lecture plus aisée.*

Je vous remercie et nous allons clôturer l'assemblée générale extraordinaire.

Le Président,

Le Directeur Administratif,

Le Secrétaire Général,

Daniel ROLET

Jérôme POBELLE

Jean-Jacques AUBRY